

Protocole à respecter par les joueurs

Chers membres,

En accord avec la mairie de Peynier, le conseil d'administration a décidé la réouverture de notre club le Mardi 29 juin. À partir de cette date et durant les mois de juillet et août, il y aura un tournoi tous les mardis à 14h30.

La situation actuelle nous impose le respect de certaines contraintes que nous vous invitons à respecter scrupuleusement. Nous avons pris des mesures pour vous accueillir dans le respect des dispositions du protocole sanitaire mis en place par la FFB.

Nous vous demandons de suivre les consignes du « protocole joueur » rédigé par la fédération.

Afin de garantir la distanciation physique, le nombre de table sera limité. (11 tables dans la grande salle et 4 tables dans la petite salle).

L'inscription est donc **obligatoire** avant le tournoi. Elle se fera principalement sur le site de la FFB. (À défaut par SMS au 0668226876 au moins une heure avant le tournoi). *(Si vous êtes esseulés des rapprochements seront peut-être possibles)*

Le port du masque est obligatoire, pendant le jeu, lors de chacun de vos déplacements dans la salle et à l'extérieur (couloir, toilettes).

Pour la désinfection des mains, chaque joueur doit utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition sur chaque table, et ce à chaque changement de position.

La BRIDGEMATE sera utilisée par un seul joueur (sud de préférence) même pour valider le score. Ce joueur sera en charge de faire constater les résultats, de nettoyer la BRIDGEMATE et de la ranger à la fin du tournoi.

Les étuis seront transférés par la paire Est/Ouest. Les joueurs garderont leur boîte à enchères pendant tout le tournoi.

À la fin du tournoi chaque joueur sera en charge de nettoyer les étuis et sa boîte à enchères à l'aide de lingettes avant de les ranger.

En respectant les gestes barrières, le café et les bouteilles d'eau seront en vente comme auparavant (prévoyez la monnaie).

Attention, l'accès de la grande salle et la cuisine est interdit entre 11h00 et 14h00. Elles sont utilisées pour à la cantine des enfants.

En cas de non-respect de ces règles l'arbitre ou le responsable sanitaire sont habilités à inviter les joueurs concernés à quitter le club.